CASA 2040

PARTICIPER > CASA2040.FR

SCOT
- AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
- CLIMAT AIR-ÉNERGIE

PDM
- MOBILITÉ

SYNTHÈSE DIAGNOSTIC ET ENJEUX

Imaginons ensemble l'avenir de nos villes et villages

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SOPHIA ANTIPOLIS

SOMMAIRE

DÉMARCHE CASA 2040

SCOT valant PCAET _____ p2

Plan de Mobilité _____ p3

UN TERRITOIRE AU DÉVELOPPEMENT EXCEPTIONNEL

Patrimoines et paysages _____ p5

Territoire touristique _____ p6

Sophia Antipolis _____ p8

Développement économique __ p10

Agriculture variée _____ p12

ENJEUX DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Transition énergétique _____ p15

Changement climatique _____ p18

Risques naturels _____ p19

Espaces naturels _____ p20

CASA 2040 : UN DÉVELOPPEMENT DE TRANSITIONS

Armature territoriale _____ p23

Parc de logements _____ p24

Consommation d'espace _____ p25

Mobilité _____ p26

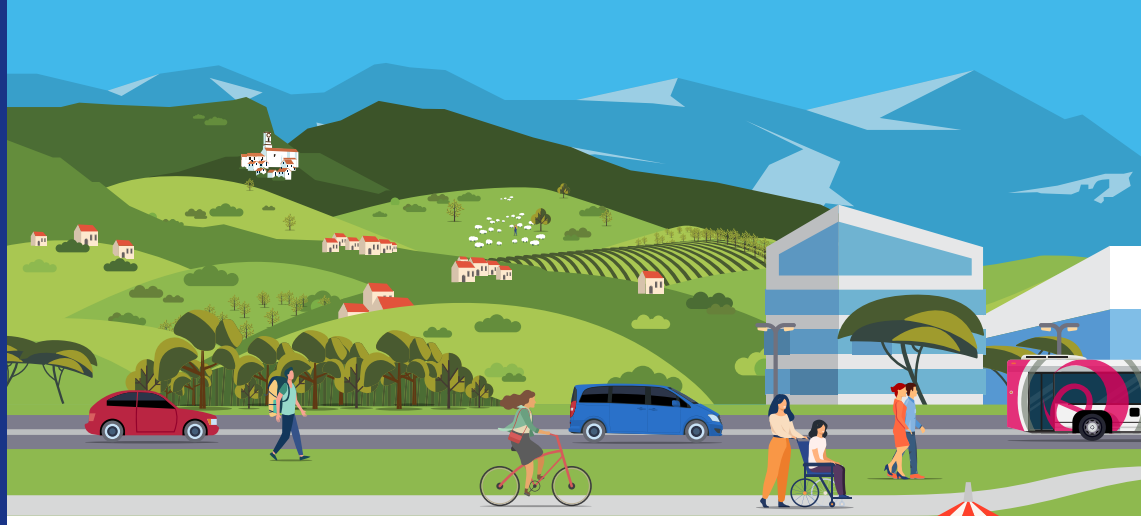

LA DÉMARCHE CASA 2040

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA), s'étend de la Méditerranée aux contreforts des Alpes. Composée de 24 communes, elle offre un cadre et une qualité de vie exceptionnels à ses 180 000 habitants.

Pour préserver ses atouts et faire face aux enjeux de notre époque en matière de changement climatique, de mobilités et d'urbanisme durables, la CASA a engagé avec conviction la démarche CASA 2040. Véritable projet de territoire, il ambitionne de répondre à une question essentielle : quel cadre de vie voulons-nous dans 20 ans ? À ce titre, une intense concertation avec les élus, acteurs et habitants du territoire est mise en œuvre à chaque phase d'élaboration.

SCOT valant PCAET : 1er pilier de CASA 2040

L'objet et le contenu de la nouvelle génération de SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) selon l'Ordonnance du 17 juin 2020, offrent une place plus importante au **projet politique de territoire** qui doit être **pensé à 20 ans** en cohérence avec le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) de la Région Sud, adopté en octobre 2019.

Le contenu du SCOT nouvelle génération, plus souple, s'articule autour de 3 grands thèmes :

- La structuration des lieux de vie (offre de **logements**, de **mobilité**, d'**équipements**, de **services**, etc...) et la limitation de l'étalement urbain,
- Les **activités économiques** (dont les activités **agricoles** et **commerciales**) notamment au travers du DAAC (Document d'Aménagement Artisanal et Commercial),
- Les transitions écologique et énergétique (la valorisation des **paysages**, la gestion économe des **espaces naturels**, agricoles et forestiers etc.).

Sur ce dernier point, CASA 2040 va plus loin en intégrant dans son SCOT les exigences du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), à savoir :

- Maîtriser les **consommations énergétiques**,
- Réduire les émissions de **gaz à effet de serre** et l'utilisation des énergies fossiles,
- Préserver la **qualité de l'air** en adoptant un Plan d'Actions pour la Qualité de l'Air (PAQA) conforme aux objectifs territoriaux du Programme de Réduction des Polluants Atmosphériques (PREPA),
- Favoriser le stockage carbone,
- Développer la production d'**énergies renouvelables**,
- **S'adapter au changement climatique**.

LES 4 DOCUMENTS DU SCOT VALANT PCAET

Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)

- ***Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC)***

Programme d'Actions

Annexes

- ***Diagnostic avec un focus sur les thématiques climat, air, énergie***
- ***Analyse de la consommation de l'espace***
- ***Évaluation environnementale***
- ***Justification des choix***

Imaginons ensemble l'avenir de nos villes et villages

24 communes

180 000 habitants

80 000 emplois

Plan de Mobilité : 2ème pilier de CASA 2040

Après avoir franchi une phase très constructive de concertation en 2019 (1150 participants, plus de 800 avis), la révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la CASA a été stoppée par l'évolution réglementaire portée par la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM).
Celle-ci a modifié le contenu du PDU et le transforme en Plan De Mobilité (PDM).

Le PDM reprend les enjeux initiaux du PDU…

- **Diminuer le trafic automobile**,
- Développer les **transports en commun**, la **marche à pied**, le **vélo**, le **covoiturage** et les modes de livraison les moins polluants,
- Accompagner au **changement de comportements** indispensable à la réduction de la place de la voiture individuelle.

… en les complétant de nouvelles dispositions :

- Contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique,
- Préserver la qualité de vie et la santé : réduction des **nuisances sonores**,
- **Limiter l'étalement urbain**,
- Améliorer l'accès aux services de mobilité pour les territoires peu denses et les quartiers prioritaires,
- Développer de **nouvelles mobilités**, en particulier le partage de véhicules,
- Assurer la **continuité et la sécurisation des itinéraires** cyclables et piétons,
- Améliorer l'accessibilité des établissements scolaires.

Le PDM déploie une politique de mobilité ambitieuse à la hauteur des défis de demain.

LES 4 DOCUMENTS DU PLAN DE MOBILITÉ

Diagnostic et évaluation

Enjeux et objectifs

Plan d'actions

Annexes

- *Rapport d'évaluation environnementale*
- *Charte d'accessibilité*

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2023

Projet d'Aménagement Stratégique

2023-2024

Documents d'Orientations et d'Objectifs & Document d'Aménagement Artisanal et Commercial

2023-2024

Plans d'Actions

2024

Consultations réglementaires et enquêtes publiques

CASA 2040 EST UNE DÉMARCHE INNOVANTE, AMBITIEUSE ET CONCERTÉE QUI RÉPOND AUX DÉFIS D'UN MONDE QUI SE TRANSFORME.

1 • UN TERRITOIRE DIVERSIFIÉ AU DÉVELOPPEMENT EXCEPTIONNEL

Bouyon

Sophi@tech

Des patrimoines et paysages variés et exceptionnels

Le territoire de la CASA dispose d'une richesse paysagère qui constitue l'identité même du territoire. Celle-ci présente une réelle diversité entre le secteur du Littoral, du Moyen Pays et du Haut Pays qui ont tous évolué au fil du temps compte tenu de l'urbanisation.

Dans les années à venir, le projet CASA 2040 devra **prendre appui et valoriser les caractéristiques des grandes unités paysagères** tout en intégrant **leurs évolutions liées à l'urbanisation et aux effets du changement climatique.**

3 unités territoriales et paysagères :

- **La zone du Littoral**, avec l'interface terre/mer, les baies et ports, ainsi que le Cap d'Antibes,
- **La zone du Moyen Pays**, avec des villages et des zones pavillonnaires, intégrant la Technopole de Sophia Antipolis,
- **La zone du Haut Pays** qui s'intègre dans le périmètre du PNR des Préalpes d'Azur.

La valorisation de ces paysages emblématiques devra prendre appui sur **de nouvelles pratiques d'aménagement**, visant en priorité, **le renouvellement urbain** dans toutes ses dimensions (mobilisation des locaux vacants, densification des dents creuses), **la diversification des formes urbaines**, pour des formes moins consommatrices d'espace et respectueuses des paysages et ce, en lien avec **les enjeux de mobilité** propres aux entités géographiques/paysagères.

De plus, l'évolution des peuplements forestiers et végétaux d'ores et déjà à l'œuvre sur le territoire doit être intégrée afin de maintenir la biodiversité et la variété paysagère par la réintroduction d'espèces endémiques capables de supporter les conditions de sécheresse et de sols.

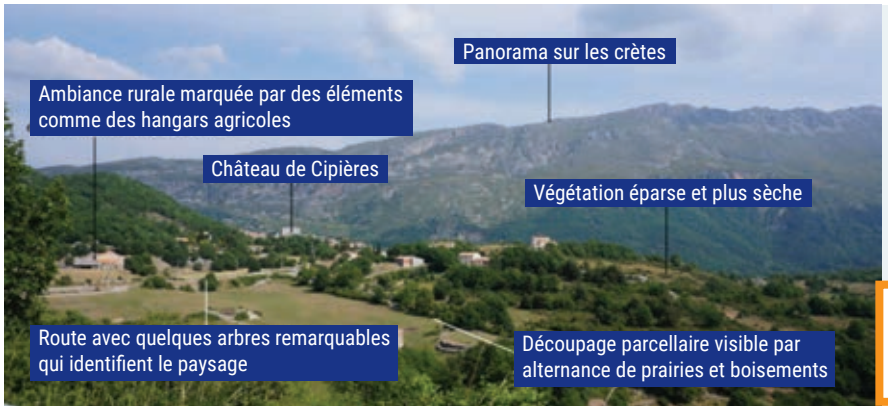

0 À 1778 M d'altitude

83.1% d'habitat pavillonnaire

30 KM de côte littorale

UNE RICHESSE PAYSAGÈRE QUI CONSTITUE L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE

ENJEUX

- ***Renforcer des porosités naturelles entre le Littoral et le Moyen Pays.***
- ***Conserver l'identité des villages par leur intégrité visuelle (socles villageois et pourtours immédiats).***
- ***Préserver les espaces interstitiels de nature présentant une forte utilité en termes de biodiversité et de gestion des risques, notamment le risque incendie.***
- ***Requalifier l'image des entrées de ville.***
- ***Préserver des espaces de respiration et les éléments paysagers, tout en intégrant les enjeux de développement urbain.***
- ***Promouvoir la nature en ville.***
- ***Accompagner la transition des paysages face au changement climatique.***
- ***Préserver/valoriser ce qui fait l'identité des différentes entités du territoire CASA.***

Un territoire touristique majeur et particulièrement attractif

Les activités touristiques du Littoral sont à la fois une image et un ensemble de modèles économiques forts du territoire de la CASA. Les deux principaux vecteurs de flux de visiteurs et de flux financiers sont liés au portuaire et au balnéaire. Cependant, le tourisme de nature est une autre composante forte de l'activité touristique de la CASA notamment dans les secteurs du Moyen et Haut Pays.

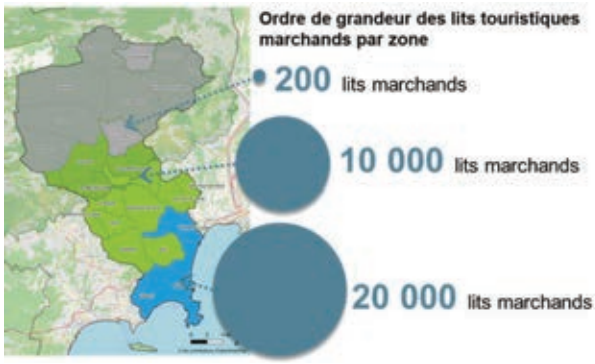

Pour maintenir son attractivité, le territoire va devoir s'adapter aux défis imposés par le changement climatique et la transition énergétique. En matière de tourisme, il s'agira de :

- **Se préparer (par une action de résilience et d'adaptation) aux évolutions liées au réchauffement climatique et à la transition énergétique** (évolution de l'offre montagne en considérant la diminution rapide de l'enneigement, lutte contre la montée des eaux et l'érosion marine, transition énergétique des bâtiments et entreprises touristiques, renforcement des équipements liés aux mobilités électriques et au train, gérer les fréquentations en hausse des lieux naturels de fraîcheur et baignade (gorges du Loup) par exemple, adaptation des zones aux fortes températures,…)
- **Préserver/valoriser ce qui fait l'identité du territoire CASA et stopper sa banalisation en cours :** préservation des villages et des paysages, préservation-valorisation des savoir-faire artisanaux et agricoles avec lieux de production-vente-médiation ; valorisation des fronts de mer, préservation des environnements côtiers et humides, gestion des zones sensibles…
- **Réussir un projet ambitieux autour des mobilités touristiques :** train, accès aéroport, navettes, inspiration zéro-carbone, intermodalités (en lien avec les pôles d'échanges multimodaux), réseau cyclable attractif, transports publics, développement d'un projet de mobilité pédestre ambitieux, selon les centralités et sites d'intérêts touristiques
- **Réussir/favoriser des investissements touristiques stratégiques engagés vers les nouveaux enjeux :** écoresponsabilité, énergie, évolution des ports (en cours), évolution des activités nature, hébergement touristique marchand et non marchand, nouveaux lieux d'attractivité ; adaptation des littoraux (érosion des côtes)
- **Innover dans les approches et les projets touristiques :** projet socio-économique pour Gréolières, micro-cluster, hôtel éclaté pour des villages, investissements publics-privés, démarches d'attractivité des villages de Moyen Pays, nouveau type de lieu d'attractivité autour du patrimoine identitaire…

LITS TOURISTIQUES CASA
(hors location via les plateformes)

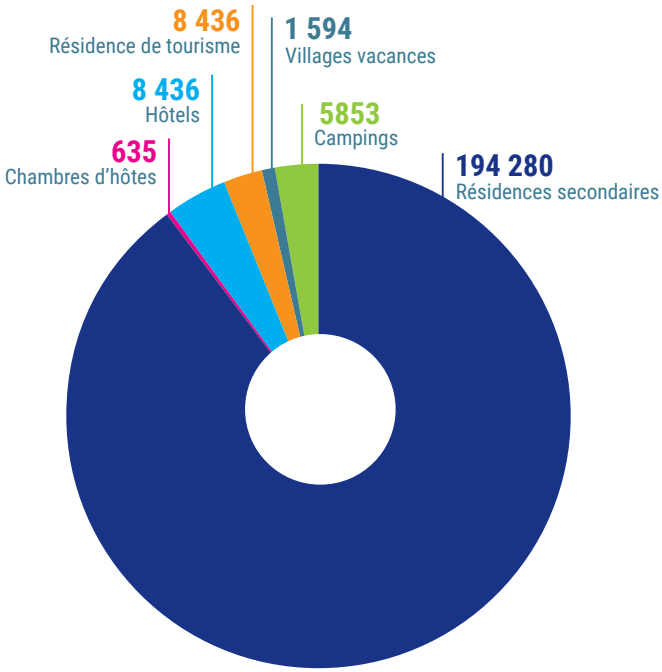

LA NÉCESSITÉ DE S'ADAPTER POUR MAINTENIR LA RICHESSE ET L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

15%
du PIB du territoire (direct)

1,7 MD€
de CA territorial

12 570
emplois

2M
de touristes/an soit 19% de la Côte d'Azur

400 000
touristes par an dans le Moyen et le Haut Pays

ENJEUX

- *Se préparer aux évolutions liées au réchauffement climatique et à la transition énergétique.*
- *Préserver/valoriser ce qui fait l'identité du territoire CASA et stopper sa banalisation en cours.*
- *Réussir un projet ambitieux autour des mobilités touristiques.*
- *Réussir/favoriser des investissements touristiques stratégiques engagés vers les nouveaux enjeux.*
- *Innover dans les approches et les projets touristiques.*

Sophia Antipolis : la locomotive du développement économique du territoire

LES PRINCIPALES FILIÈRES STRATÉGIQUES ET TECHNOLOGIQUES CLÉS :

- ***L'intelligence artificielle : La Technopole Sophia Antipolis est labellisée « 3IA Institut Interdisciplinaire d'Intelligence Artificielle » (seulement 4 en France), ce qui conforte son hyper attractivité sur la thématique de l'intelligence artificielle.***
- ***Véhicule intelligent et autonome***
- ***Santé et biotech***
- ***Cybersécurité***
- ***…***

Sophia Antipolis, première Technopole d'Europe, compte aujourd'hui près de 2 500 entreprises, 40 000 emplois (dont 200 entreprises à capitaux étrangers employant 10 000 personnes), avec une croissance de 1 000 emplois nets créés chaque année avant 2020. Depuis la crise sanitaire, la Technopole a créé + 200 emplois en 2020 et + 1 500 emplois en 2021.

La Technopole représente la locomotive de tout le territoire de la CASA et du Département. Poumon économique, elle est aussi **un moteur de développement pour les 24 communes de l'agglomération et la Côte d'Azur**. Son évolution et son accompagnement est stratégique pour les prochaines années et la démarche CASA 2040.

Sophia Antipolis est reconnue comme **une opération d'aménagement majeure ayant traversé avec succès les années** et les différentes crises dans une continuité et une constance exemplaires. Les raisons de cette réussite résident avant tout dans l'émergence d'un concept innovant et dans le partenariat établi entre l'Etat, les Collectivités locales, les acteurs académiques et scientifiques et les acteurs privés.

Le succès du modèle spatial, reconnu comme référence internationale dans le paysage du monde technopolitain des années 80/90 s'explique principalement par **le respect sans faille de quelques orientations d'aménagement de base** et l'inscription permanente des projets dans un cadre programmatique clair, pragmatique et rigoureux.

UNE ÉVOLUTION STRATÉGIQUE À ANTICIPER POUR LES PROCHAINES ANNÉES

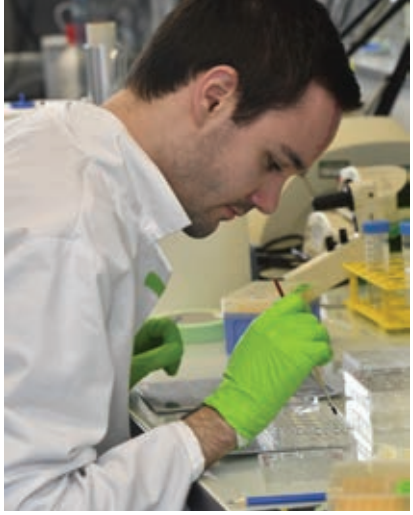

La Charte de Sophia Antipolis de 1977 a contribué à définir ce cadre d'aménagement en s'appuyant sur :

- Le principe d'aménagement de Sophia Antipolis avec 2/3 d'espaces protégés pour 1/3 d'espaces aménagés ;
- La protection des parties sommitales du paysage ainsi que des vallons et des cours d'eau ;
- La limitation à 40 voire à 50% des emprises minéralisées à l'intérieur des parcelles privées ;
- La limitation des hauteurs en fonction de la topographie et des espaces boisés environnants.

Tous ces principes ont assuré **un équilibre entre le développement économique et la valorisation du patrimoine naturel**, illustrant ainsi le concept de développement durable tel qu'il était appréhendé au moment de la création de la Technopole.
Par ailleurs, l'écosystème de la Technopole s'appuie sur **des filières stratégiques d'excellence de renommée mondiale**.

SOPHIA ANTIPOLIS

40 000
emplois

2 400 HA
composés de
90 % d'espaces verts

+1 500
emplois
sur l'année 2021

5,6 MD€
de chiffre
d'affaires

5 500
étudiants

2 500
entreprises

4 500
chercheurs

Le rayonnement de la Technopole et ses enjeux de mobilité :

- Une mobilité professionnelle du quotidien caractérisée par **des déplacements effectués principalement en voiture**, en interne (notamment Sophia/ Littoral avec ses 56% des flux pendulaires) et des déplacements voiture avec les territoires voisins (+35% des actifs résidents hors territoire CASA, sur le côté Ouest et Est).
- Un rayonnement générant **des flux pendulaires quotidiens et des problématiques de congestions récurrentes**, (la voiture est largement privilégiée, des voiries parfois inadaptées à l'accueil de flux de transit, une large offre de stationnement).
- **Des alternatives à la mobilité automobile** : réalisation d'aménagements cyclables (y compris stationnements sécurisés) et mise en œuvre de services vélos ; mise en place de nouvelles pratiques (télétravail, coworking) et promotion de solutions alternatives à l'autosolisme auprès des acteurs du territoire (Plans de Mobilité Entreprise)...

Business Pôle 1 et 2

ENJEUX

- ***Conforter le développement cohérent et maîtrisé de la Technopole.***
- ***Poursuivre un développement urbain équilibré de la Technopole.***
- ***Maintenir et accompagner les filières stratégiques.***
- ***Maintenir et préserver un cadre de vie de qualité et durable pour les usagers de la technopole.***
- ***Poursuivre et accompagner le développement des mobilités professionnelles vers des modes plus vertueux et favorisant les déplacements alternatifs à la voiture individuelle.***

Une économie support du développement territorial

L'armature commerciale de la CASA (181 300 m² de surfaces commerciales) s'inscrit dans un contexte concurrentiel dense, principalement du fait de sa localisation sur la côte Méditerranéenne, mais également de sa proximité avec l'agglomération de Nice.

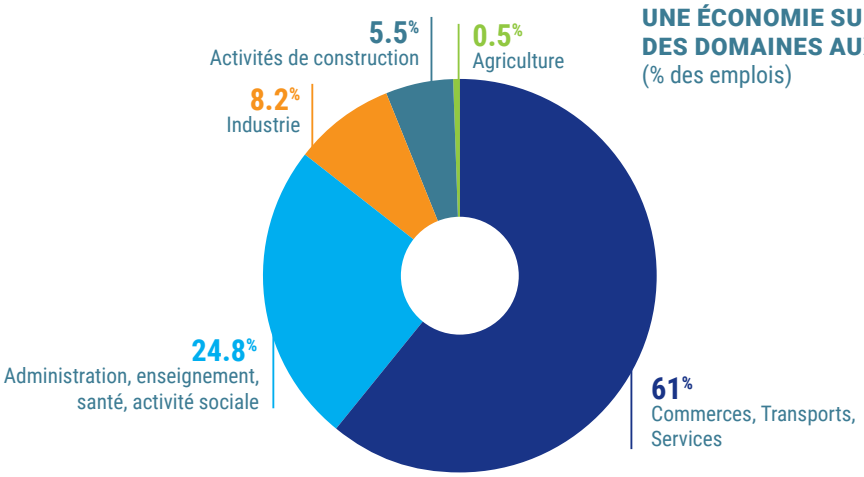

UNE ÉCONOMIE SUPPORT AVEC DES DOMAINES AUX DESTINS DIVERS
(% des emplois)

UNE ORGANISATION COMMERCIALE PERMETTANT D'IRRIGUER L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE ET MAINTENIR UNE EMPRISE IMPORTANTE EN TERMES DE CONSOMMATION

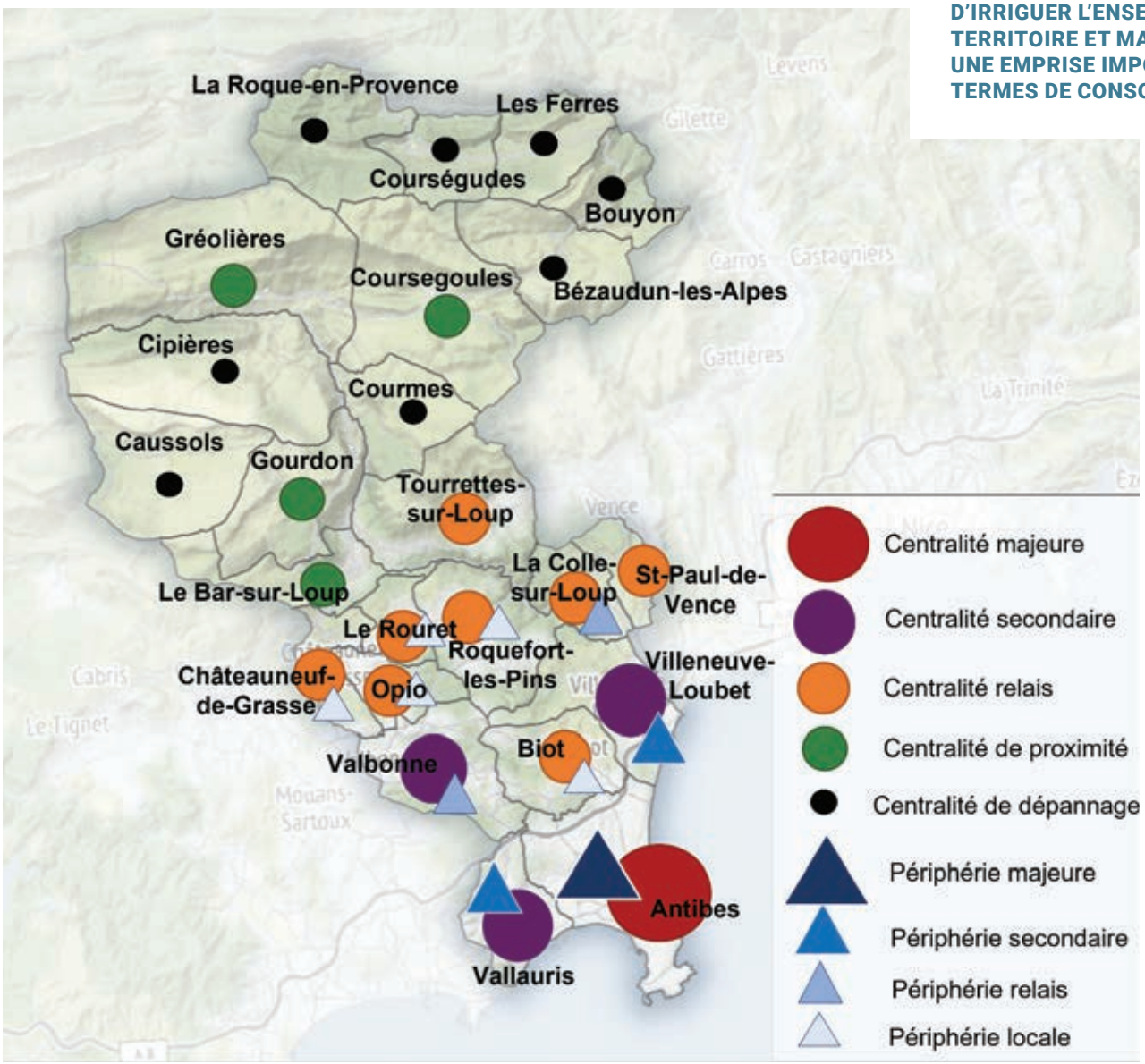

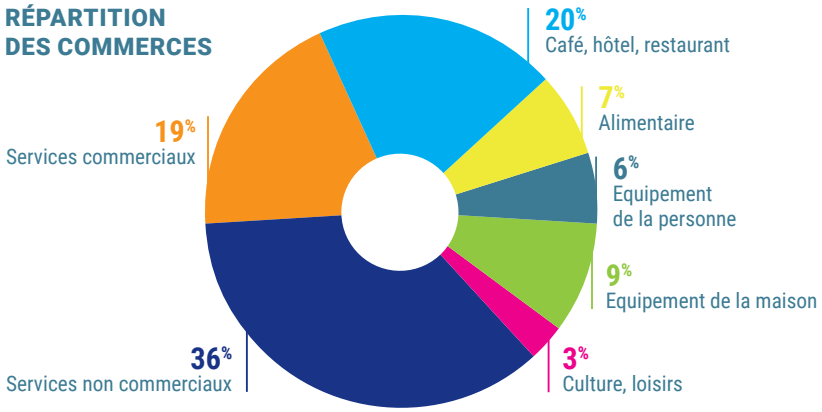

10 300
établissements commerciaux, artisanaux et de services

14,8
établissements commerciaux pour 1000 habitants

55%
d'activités de services

Les centres villes sont attractifs notamment par l'existence d'une forte densité de commerces. Pour autant, l'augmentation de la vacance et la diminution des services dans certaines communes peuvent engendrer une perte de dynamisme des centralités.
L'offre d'équipement de la personne est peu diversifiée et de moyenne gamme comparée à l'offre des territoires voisins, d'où le constat d'une évasion commerciale. Cette offre d'équipement de la personne est plutôt implantée dans les centralités tandis que l'offre d'équipement de la maison et du bricolage est davantage localisée dans les périphéries.
L'armature commerciale du territoire est déséquilibrée avec polarisation et concentration sur les communes littorales.
L'offre en Grande et Moyenne Surface (GMS) est diversifiée mais essentiellement contenue dans des secteurs périphériques de tailles limitées. L'évasion commerciale est directement le fait de la montée des achats par internet et de l'offre des territoires mitoyens. **1/3 des dépenses alimentaires échappent au territoire de la CASA** car directement liées aux migrations pendulaires domicile/travail.

La densité d'offre et la bonne dynamique actuelle des centres-villes, notamment liées à une offre de GMS en périphérie relativement limitée et peu concurrentielle (notamment en matière de prêt-à-porter et de restauration) :

- génèrent un manque de renouvellement des actifs et de faibles investissements dans les commerces existants de centralités, impactant la qualité et le niveau de gamme proposés
- induisent des questionnements forts quant à la capacité des centralités à maintenir leur attractivité face aux projets commerciaux à venir.

Dans le cadre de l'enquête consommation réalisée au moment du diagnostic, il apparait que **l'offre non sédentaire est largement plébiscitée par les habitants comme par les touristes**.
Si la CASA ne représente pas un enjeu stratégique de localisation logistique régionale à internationale la question de la logistique locale l'est évidemment, en lien avec la montée des achats sur internet et le développement des circuits courts et de la ville des proximités.

UNE ARMATURE COMMERCIALE À ÉQUILIBRER À L'ÉCHELLE DES BESOINS DU TERRITOIRE

COMPARAISON DES DENSITÉS DE SURFACES COMMERCIALES

Densité	CASA	France
Total	1030 m²/1000habs	960 m²/1000 habs
Alimentaire	358 m²/1000habs	308 m²/1000 habs
Non alimentaire	672 m²/1000habs	657 m²/1000 habs

ENJEUX

- ***Maintenir la très bonne perception des centres-villes par la clientèle résidente comme touristique.***
- ***Maitriser les nouveaux projets commerciaux en centre-ville comme en périphérie ainsi que leurs impacts sur l'aménagement du territoire.***
- ***Optimiser le foncier commercial existant et améliorer la qualité des aménagements et de l'offre commerciale.***
- ***Redynamiser certaines polarités et renforcer les centralités commerciales des centres villes en les accompagnant d'aménagements connexes (mobilités, espaces publics logistiques courtes, actions sur l'immobilier…).***
- ***Travailler sur les complémentarités de l'offre des nouveaux projets commerciaux avec l'offre existante, pour limiter l'évasion fiscale.***
- ***Anticiper sur les besoins de la logistique commerciale (y compris e-commerces) sur les aspects stationnements, approvisionnements des points de retraits…).***
- ***Anticiper les besoins en déplacements (tous modes), accès et stationnements liés aux espaces commerciaux (créations et/ou extensions, restructurations ou requalifications) centraux, périphériques ou externes au territoire.***

Une agriculture variée, à forte valeur ajoutée

L'identité agricole de la CASA et la variété de ses productions (horticulture, oléiculture, plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM), agrumiculture…) demeurent très présentes avec des renommées mondiales et soutenues par une demande locale importante et en croissance continue.

L'AGRICULTURE

Le foncier agricole conditionne la création d'une exploitation économique viable, il en constitue la matière première. **La pression de l'urbanisation est toujours très forte** et rend difficile l'accès à la terre sous toutes ses formes car elle est l'objet de spéculation tout particulièrement sur le Moyen Pays. Malgré tout, le nombre d'exploitations agricoles connaît une légère augmentation sur la CASA ces 2 dernières années.

Les successions et reprises d'exploitations sont très faibles faisant apparaître un nouveau profil de candidats à l'installation en reconversion professionnelle dont l'accompagnement futur va s'avérer essentiel.

La tendance à l'Agriculture biologique (AB) se confirme dans les nouvelles installations confortant ainsi la demande croissante des consommateurs pour des produits locaux de qualité et également des collectivités pour la restauration collective.

7 000HA
occupé par l'agriculture y compris le pastoralisme (soit 15% de la superficie CASA)

309
agriculteurs

35%
des exploitations agricoles sur le Littoral

L'agriculture de la CASA comporte des différences territoriales caractérisées par :

- **Un Haut Pays à l'agriculture dynamique** composée essentiellement d'élevage ovin viande et de grands espaces pastoraux et fourragers.
- **Un Moyen Pays à l'agriculture diversifiée** : maraichage, oléiculture, agrumiculture, PPAM… Le rôle de l'agriculture y est important pour l'entretien des paysages de restanques comme pour la prévention des risques naturels.
- **Un Littoral où l'agriculture représente 35 % des exploitations agricoles de la CASA**. Les exploitations y sont essentiellement horticoles, sur des surfaces réduites qui jouent un rôle de coupure d'urbanisation.

La consommation des espaces agricoles, comme naturels et forestiers, est objectivée à la baisse par la réglementation avec une réduction de 50% à 2031 puis à **zéro artificialisation nette à 2050**. Les changements climatiques réinterrogent déjà les pratiques et productions du territoire. L'agriculture en plus de sa vocation productive rend **des services à l'entretien des milieux et a fortiori à la maitrise des risques naturels**.

DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES QUI RÉINTERROGENT LES PRATIQUES ET PRODUCTIONS DU TERRITOIRE

ENJEUX POUR L'AGRICULTURE

- ***Acter la fin de la spéculation foncière sur les terres agricoles par une politique de préservation du foncier claire et assumée dans les documents d'urbanisme notamment.***
- ***Maintenir, voire renforcer les outils de maitrise du foncier agricole déjà en place pour préserver et reconquérir le foncier agricole.***
- ***Inverser la tendance à la déprise agricole constatée sur les moyens et Haut Pays.***
- ***Faciliter les conditions d'accès et de reprise des exploitations par un accompagnement des repreneurs.***
- ***Répondre aux attentes sociales et sociétales fortes en matière d'alimentation en renforçant l'autonomie alimentaire du territoire***
- ***Développer des systèmes agricoles souverains, durables et résilients face aux aléas climatiques et sanitaires***
- ***Anticiper sur les questions de logistiques urbaines pour la production et la distribution de marchandises.***

RÉPARTITION DU NOMBRE D'AGRICULTEURS PAR FILIÈRES

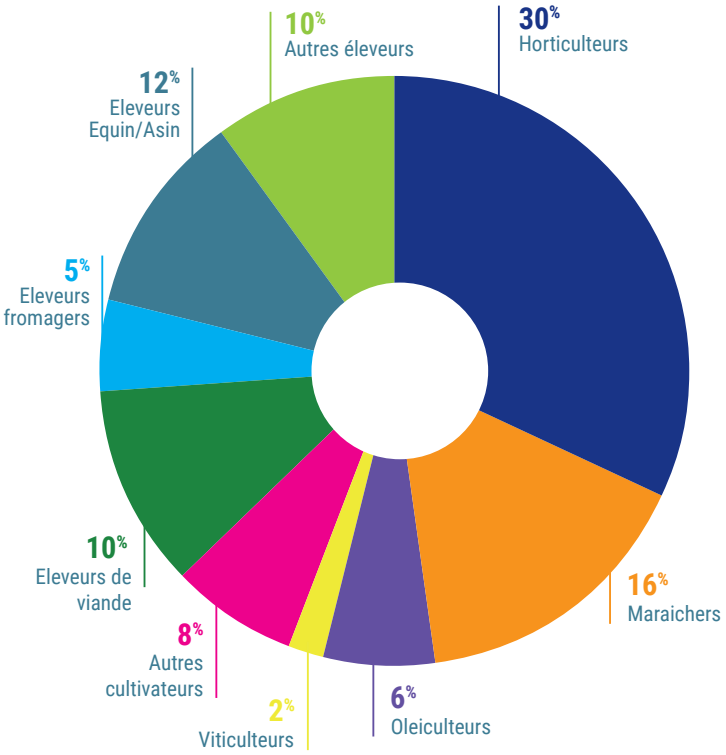

LA FORÊT

La forêt a trois vocations : économique, environnementale et sociale. Ces vocations peuvent être poursuivies et maitrisées dans le cadre d'une gestion durable définie dans des plans de gestion obligatoires à partir de 25 ha et facultatifs au-dessus de 10 ha.
Le morcellement des propriétés forestières en milieu méridional est également un fait sur la CASA où **70% de la propriété est privée**. Ce morcellement est causé par un manque de gestion et participe à l'augmentation des risques environnementaux, de fermeture des paysages, d'incendies, etc…
La forêt est une ressource de matière première locale qui comme d'autres secteurs, peut être valorisée sur des circuits plus ou moins locaux : filières bois énergie, bois d'industrie, bois d'œuvre, etc…

ENJEUX POUR LA FORÊT

- ***Intervenir dans le champ de la propriété forestière privée pour en améliorer quantitativement la gestion.***
- ***Accompagner les pratiques d'une gestion raisonnée et qualitative afin de réduire les incidences environnementales :***
  - Maintien des fonctionnalités des sols
  - Absorption et stockage du carbone
  - Lutte contre l'érosion et diminution du ruissellement
  - Lutte contre les incendies
  - Lutte contre le réchauffement climatique.

2. UN DÉVELOPPEMENT FACE AUX ENJEUX DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Gorges du Loup

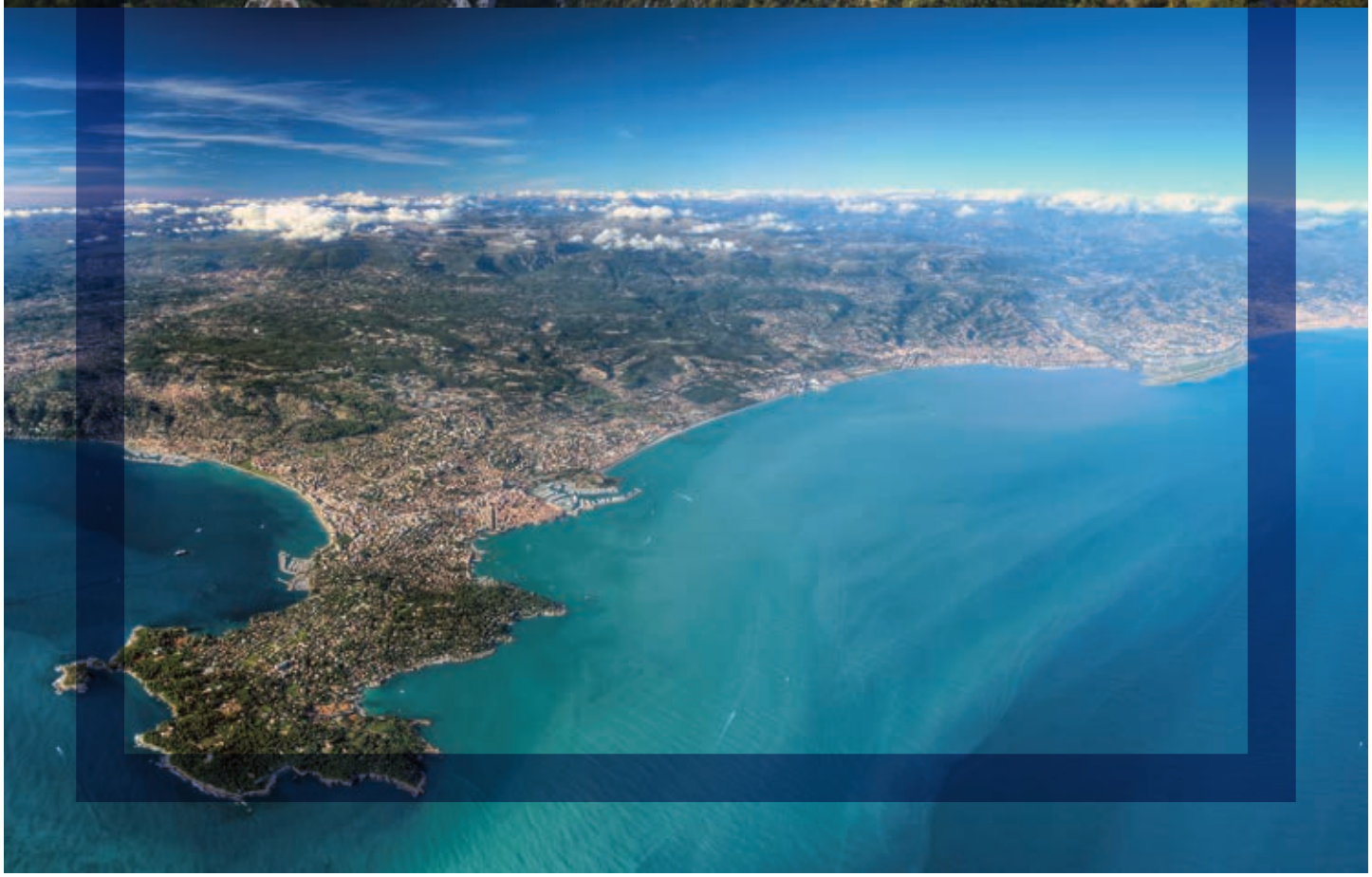

La CASA, acteur de la transition énergétique

Au niveau de la transition énergétique, la CASA doit jouer un rôle moteur en matière de réduction des consommations énergétiques et d'émissions de gaz à effet de serre (GES), de production d'énergies renouvelables et d'amélioration de la qualité de l'air.

Le territoire de la CASA consomme annuellement environ 3 790 GWh tous secteurs d'activité confondus soit près de 21,4 MWh/hab. (contre 20,0 MWh/hab. environ dans les Alpes-Maritimes). **Le secteur des transports est le premier consommateur d'énergie et émetteur de gaz à effet de serre et de polluants**, suivi par les secteurs du résidentiel, tertiaire et agricole.
Le potentiel de réduction des consommations d'énergie du territoire de la CASA a été estimé à 1 197 GWh par rapport à 2018. Une mobilisation de 100 % de ce potentiel permettrait au territoire de la CASA de réduire de 32 % les consommations énergétiques induites par l'ensemble de ses secteurs d'activités.

LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES DE LA CASA PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

GWh et % en 2018

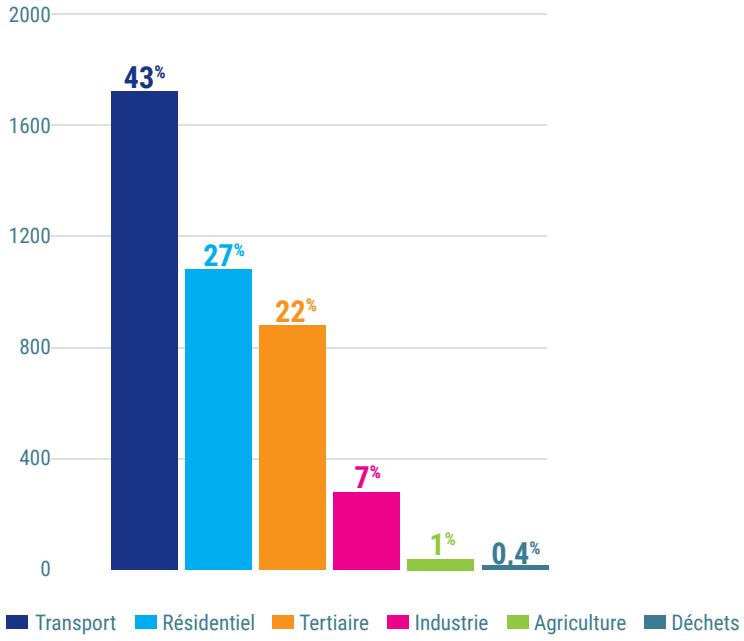

43%
des consommations énergétiques liées aux transports

1 197 GWh
de potentiel de réduction des consommations d'énergie

RÉPARTITION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES SUR LE TERRITOIRE DE LA CASA EN 2018

(avec aérothermie) en GWh et%

La production d'énergie renouvelable propre à la CASA est faible comparée au ratio par habitant produit à l'échelle du département 06. En 2018, celle-ci était estimée à 168 GWh soit 4.4% de la consommation du territoire.

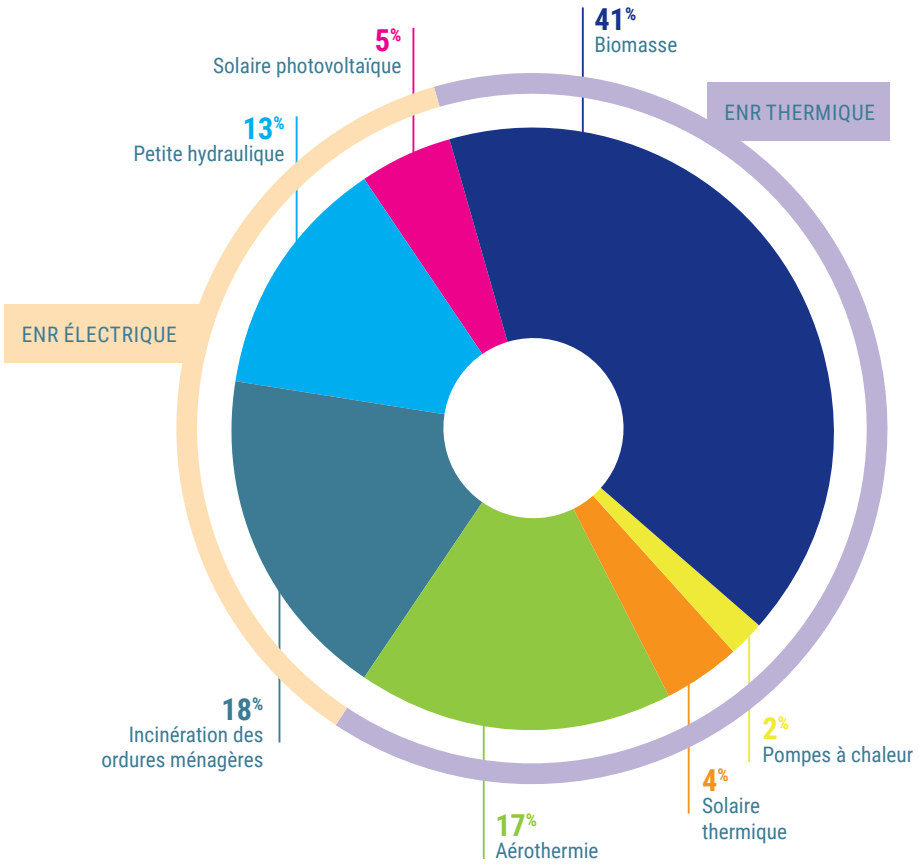

+ 785 GWh/an
de potentiel estimé pour les filières éprouvées

PART D'ÉNERGIE RENOUVELABLE DANS LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

en GWh

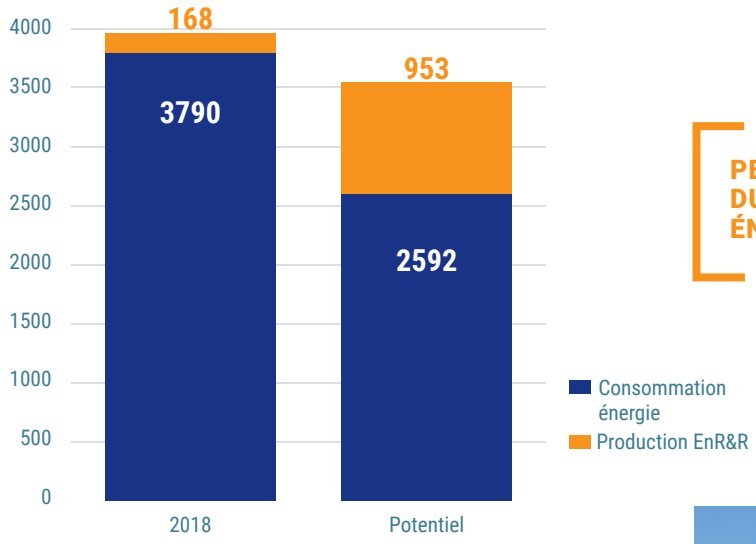

PERMETTRE L'AUGMENTATION DU TAUX D'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE

Le potentiel de développement est bien réel notamment dans les filières solaires et de récupération de chaleur et la diversité des sources de production bien présente sur la CASA : biomasse, incinération des déchets, petite hydroélectricité, solaire thermique… La mobilisation de ce potentiel couplée à la réduction des consommations énergétiques permettrait l'augmentation du taux d'autonomie énergétique du territoire.
La plus grosse production d'ENR du territoire est assurée par l'usine de valorisation des déchets UNIVALOM
Le total du potentiel brut estimé est de l'ordre de 1 800 GWh/an. Le total des potentiels territoriaux identifiés pour les filières éprouvées est de 785 GWh/an, s'additionnant à l'état de production de 2018 (168 GWh/an) permettant d'espérer atteindre une production maximale de l'ordre de 953 GWh/an.

Usine de valorisation énergétique des déchets UNIVALOM

LES ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES DE LA CASA PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

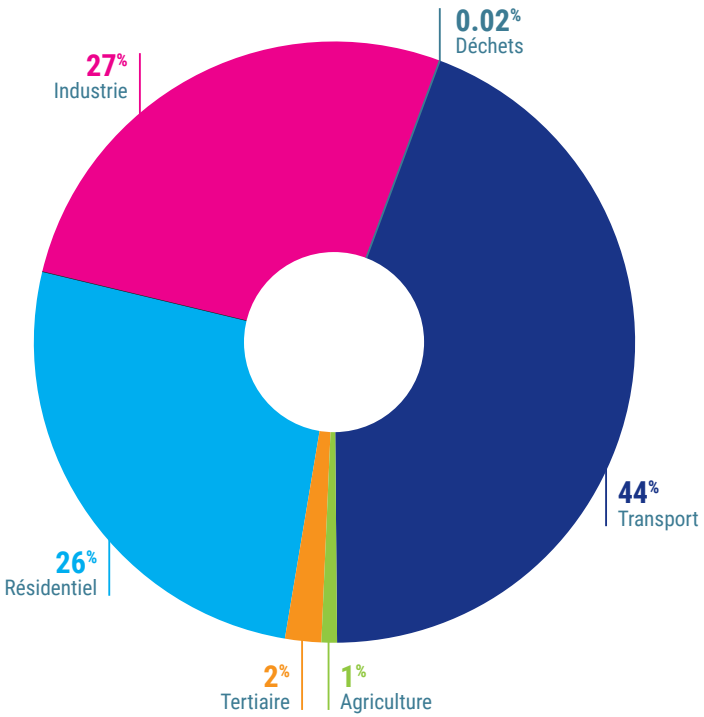

Capteur de la qualité de l'air

LES ÉMISSIONS DE GES DE LA CASA PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

KteqCO$_2$ (Kilotonne équivalent CO$_2$) en 2018

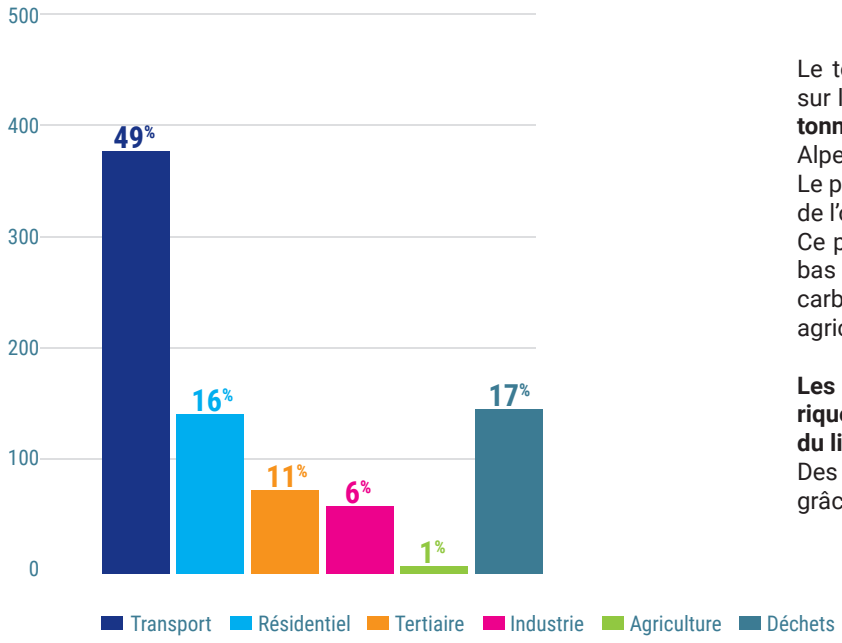

Le total d'émissions de GES en 2018 est de 784 kteqCO$_2$ sur l'ensemble du territoire de la CASA. Cela représente **4,4 tonnes par habitant** (contre 4,1 dans le département des Alpes-Maritimes).
Le potentiel de réduction des émissions de GES identifié est de l'ordre de 524 kteqCO$_2$/an.
Ce potentiel est à concrétiser dans le cadre d'une politique bas carbone, concomitamment avec celle de séquestration carbone (baisse de l'artificialisation, nouvelles pratiques agricoles développement de la construction bois...).

Les principales zones soumises à la pollution atmosphériques sont proches des axes de communication routiers et du littoral, ce sont aussi les plus peuplées.
Des améliorations de la qualité de l'air ont été observées grâce à des progrès technologiques et à la crise de 2008.

ENJEUX

- ***Etablir une stratégie commune du développement des énergies renouvelables et de la réduction des consommations.***
- ***Poursuivre la réduction des émissions de polluants atmosphériques dans tous les domaines (routiers, habitat, tertiaire, industrie...).***
- ***Promouvoir de nouveaux modes et réseaux de déplacements basés sur des technologies et infrastructures moins polluantes.***

La CASA face au changement climatique

Depuis 1960, l'écart des températures moyennes annuelles à la référence 1961-1990 attachée à la station de Nice est de l'ordre de +1,8°C. Le territoire est exposé aux aléas climatiques caractéristiques des secteurs méditerranéens, mais aggravés par une urbanisation mal maitrisée au cours des décennies passées.

Villeneuve-Loubet

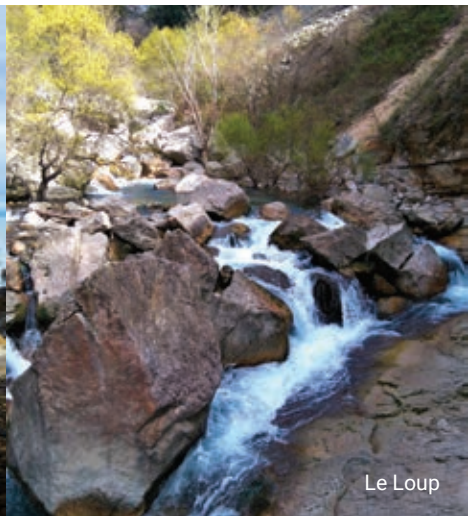
Le Loup

Le changement climatique génère différents phénomènes, dont des risques sur la santé des populations, une diminution des débits et la raréfaction de la ressource en eau, l'augmentation des températures de l'air et de l'eau, l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des risques naturels (inondations, incendies, etc.), une pression accrue sur les besoins en énergies ainsi que des modifications sur l'environnement et les activités économiques, etc.
Ainsi, **les sècheresses récentes ont montré la vulnérabilité du territoire avec des tensions sur les différentes réserves en eau**.

La raréfaction des ressources pour la production d'eau potable impose déjà des mesures (PGRE, ZRE) et contraint les usages de l'eau et l'accueil de population.
Concernant les milieux naturels, le changement climatique laisse présager **une augmentation des dégâts causés par certains insectes ravageurs** dont l'augmentation des températures favorise la prolifération et l'extension de l'aire de distribution. Il présage aussi une augmentation de la prolifération des espèces végétales invasives (elles sont plus adaptables que les espèces endémiques lors de variations climatiques).

UN TERRITOIRE LARGEMENT EXPOSÉ AUX ALÉAS CLIMATIQUES

238KM
de linéaire de cours d'eau

36%
des milieux naturels forestiers

ENJEUX

- ***Renforcer la prévention, la gestion, et la réduction de la vulnérabilité due aux risques (incendies, inondation, érosion littorale, retraits gonflements des argiles, ressource et qualité de l'eau, vents, fonctionnalités environnementales…).***
- ***Améliorer la connaissance des conséquences du changement climatique sur les activités, sur le territoire et la nature des aménagements à mettre en œuvre.***
- ***Mettre en œuvre des réponses adaptées aux changements climatiques eu égard aux dynamiques d'évolution de la population, particulièrement sur la santé.***
- ***Prendre en compte le changement climatique dans le domaine agricole.***
- ***Faire du changement climatique une opportunité de recherche et développement de filières économiques.***
- ***Renforcer une dynamique pour économiser et optimiser les usages d'une ressource en eau moins abondante.***
- ***Accroitre la part de véhicules à motorisation moins émettrices en GES et autres polluants tout en veillant à répondre à la réduction de la consommation d'énergie : électromobilité, partage de véhicules, intermodalité, densité de services et d'aménagements pour les modes actifs, etc.***

Des risques naturels très présents

Toutes les communes de la CASA ont été concernées par une catastrophe naturelle, notamment à la suite d'inondations, de coulées de boue et de mouvements de terrain. Les fréquences sont rapprochées, révélant la vulnérabilité marquée du territoire à ces risques.

La Bragues

Le Loup

Les communes du territoire sont exposées à de multiples risques :

- **Le risque d'inondation :** on retrouve tous les aléas d'inondation sur le territoire, en premier lieu les problématiques de débordement par ruissellement, de crues torrentielles, de submersion marine et ponctuellement de remontées de nappe.
- **Le risque mouvement de terrain :** toutes les communes de la CASA sont concernées par ce risque qui reste cependant modéré et très localisé.
- **Le risque incendie :** toutes les communes du territoire sont exposées au risque d'incendies de forêt. La zone du Littoral, la plus peuplée, et le Moyen Pays restent les plus exposés.

Le changement climatique agit sur l'augmentation des risques naturels du fait de la modification de la fréquence et de l'intensité des évènements climatiques.

En complément, **les aménagements urbains et les activités anthropiques accentuent les risques** sur les personnes et sur les biens : l'urbanisation non maîtrisée (mitage, construction dans les pentes) et la pression démographique, la localisation des zones d'habitation dans des boisements, la localisation des activités économiques sur la côte, l'imperméabilisation des sols, accentuent ainsi la dispersion des services et activités dans l'espace.

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE AGIT SUR L'AUGMENTATION DE LA FRÉQUENCE ET DE L'INTENSITÉ DES RISQUES NATURELS

ENJEUX

- ***Améliorer la connaissance et la prévention des risques par l'actualisation ou la réalisation des documents de cadrage.***
- ***Agir stratégiquement vis-à-vis du recul du trait de côte en intégrant les questions de densité d'urbanisation des activités économiques, et du réseau de voiries / transports.***
- ***Anticiper et intégrer les risques dans tous les documents d'urbanisme, opérations d'aménagements ou de réaménagements en vue d'un développement durable du territoire.***

Des espaces naturels remarquables, réservoirs de biodiversité

L'étendue du territoire du nord au sud, de la mer aux sommets montagneux est à l'origine d'une diversité de milieux et d'espèces. Près de 67 % du territoire sont sous protection forte et/ou sous dispositifs de préservation ou de gestion dont 4 sites Natura 2000, 1 Arrêté de protection de biotope, 1 réserve biologique, 7 Parcs naturels Départementaux, des espaces du Conservatoire du Littoral.

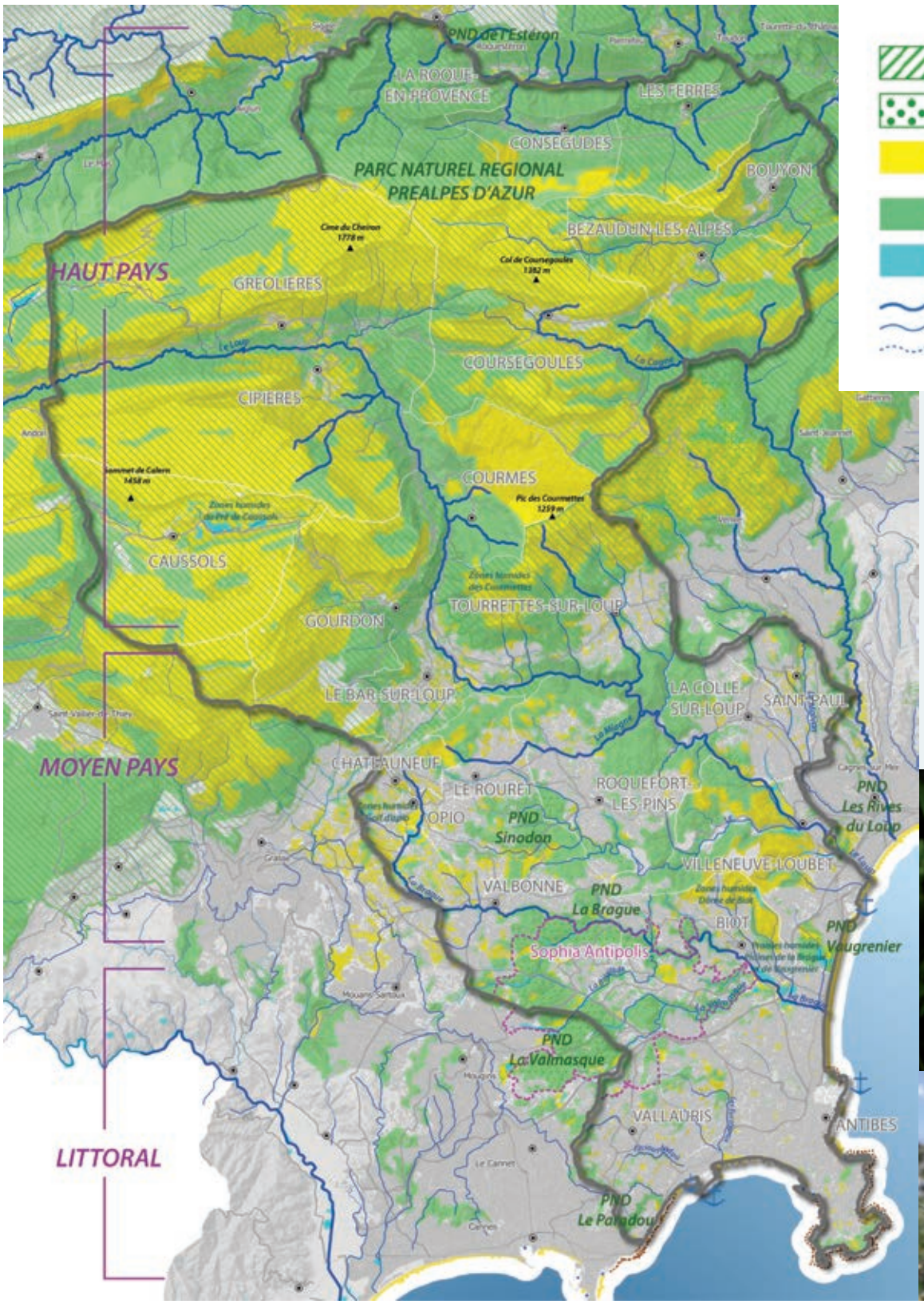

67% du territoire sont sous dispositifs de protection et de gestion

4 sites Natura 2000

UN ÉTAT ÉCOLOGIQUE DES COURS D'EAU HÉTÉROGÈNE SUR LE TERRITOIRE

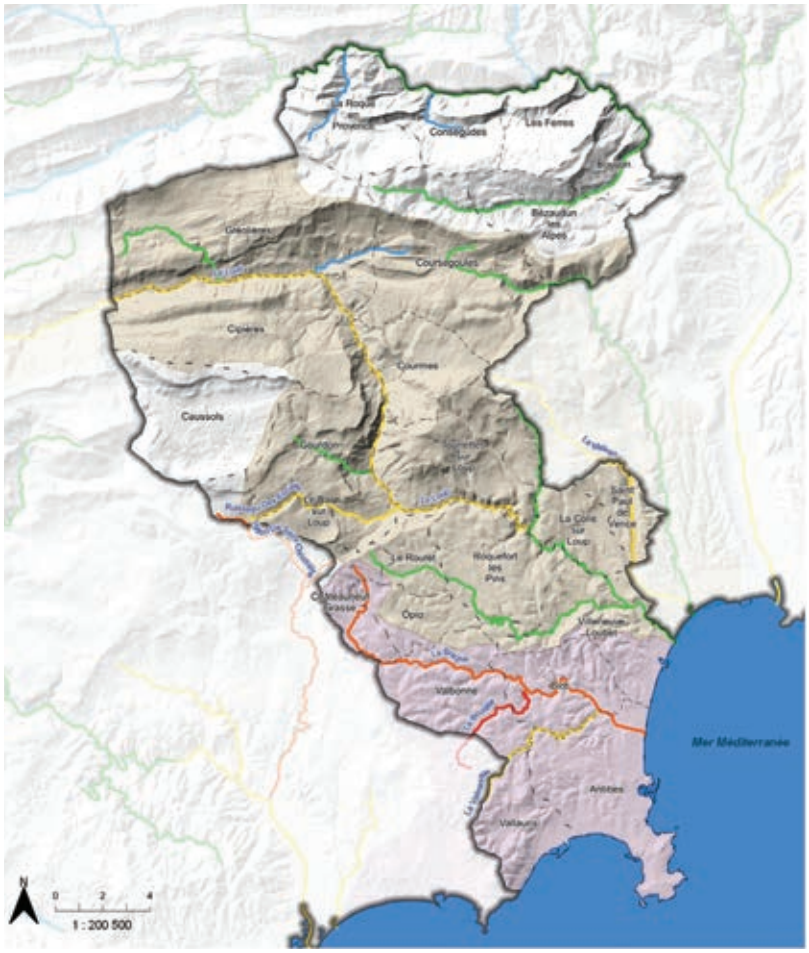

Éléments de repère
- Limites communales

État écologique des cours d'eau
- Très bon état
- Bon état
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais
- Zones de répartition des eaux
- Zones sensibles

En effet, **le Haut Pays représente un véritable réservoir de biodiversité** du fait de sa forêt et les principaux cours d'eau permanents du territoire – Le Loup amont, La Cagne amont, L'Estéron – abritent des espèces de poissons et écrevisse protégées.
Les zones humides d'importance représentent, quant à elles, environ 706 hectares composés de mares permanentes et temporaires.

Le Haut Pays et une partie du Moyen Pays sont intégrés dans la réserve internationale de ciel étoilé, qui témoigne d'une qualité de ciel nocturne exceptionnelle représentant donc un réservoir potentiel de biodiversité pour les espèces nocturnes.

Le territoire de la CASA possède un potentiel de continuités écologique inégalement réparti : très fonctionnel au nord, très fragmenté au sud. Les milieux jusqu'alors ouverts tendent à se fermer du fait du recul du pastoralisme.

Des obstacles majeurs au déplacement des espèces sont présents sur le territoire : autoroute A8, voie ferrée, routes départementales, dessertes locales, lignes haute tension aériennes, urbanisation dense, murets et clôtures.
La proximité des espaces urbains est source de pressions et de fréquentation de loisirs et touristique s'exerçant au détriment de certains milieux et espèces.
Les pressions foncières de l'espace Littoral se reportent sur le Moyen Pays au dépend des espaces naturels et agricoles. Les sècheresses répétées et les changements de régime pluviométrique augmentent la vulnérabilité des milieux naturels, notamment sur les nombreux petits cours d'eau également sujets à pollution.

L'état écologique des cours d'eau est hétérogène sur le territoire. Depuis 2018, on remarque **une dégradation globale de la qualité des eaux de baignade malgré les efforts entrepris**.

ENJEUX

- ***Mettre en œuvre la transition écologique.***
- ***Diminuer la pression anthropique sur les milieux naturels et sur la biodiversité.***
- ***Maintenir et restaurer les continuités écologiques.***
- ***Protéger la qualité des cours d'eau.***
- ***Préserver la qualité de vie en maintenant des espaces naturels.***
- ***Anticiper l'intégration de la biodiversité dans les projets (peu importe la nature et l'échelle) en cours ou à venir.***
- ***Mettre en œuvre dans les documents d'urbanisme communaux les éléments d'une trame verte et bleue fonctionnelle.***

Plateau de Caussols

Le Loup

3 • CASA 2040 : UN DÉVELOPPEMENT DE TRANSITIONS

Pôle d'Échanges Multimodal d'Antibes

Une armature territoriale, support du développement

Globalement, **la CASA est extrêmement bien équipée à l'échelle de la région PACA, disposant d'équipements majeurs**, notamment hospitaliers et universitaires, déjà mis en réseau avec les agglomérations voisines.
10 300 établissements commerciaux, artisanaux et de services sont recensés au sein de la CASA.
Le territoire bénéficie d'une forte lisibilité de la répartition de l'offre de services avec **une gradation Nord-Sud très claire et une répartition cohérente des espaces de proximité** avec les centralités historiques des communes.
Cependant, l'évolution du tissu commercial répondant aux modes de vie a favorisé **un urbanisme monofonctionnel et dépendant des déplacements automobiles**.
La CASA devra s'efforcer de tendre vers une plus grande sobriété territoriale.
On dénombre 47 espaces de proximité sur le territoire de la CASA.

47 espaces de proximité (regroupement d'équipements, de services, de commerces)

ENJEUX

- ***Renforcer la mise en réseau de l'offre de services et de mobilité avec les agglomérations voisines qui entretiennent de forts liens fonctionnels avec la CASA.***
- ***Renforcer l'armature territoriale en intégrant les enjeux de mobilité au sein et entre les centralités urbaines du territoire CASA.***
- ***Conforter les centralités historiques et des polarités intermédiaires jouant un rôle important pour les communes peu dotées et éloignées des offres de services.***

Un parc de logements à conforter

La CASA dispose d'un parc de logements diversifié qui est cependant confronté à plusieurs problématiques : prix immobiliers élevés, tension du marché par manque d'offre, parc social insuffisant malgré les efforts des collectivité pour soutenir son développement.

Le développement du parc de logements pour répondre aux besoins de tous les habitants, ceux déjà installés et les nouveaux arrivants, constitue **un enjeu majeur pour assurer l'attractivité du territoire pour les 20 prochaines années**.
Pour cela, la CASA devra conforter son parc de logements.

RÉPARTITION DES LOGEMENTS PAR TYPE EN 2018

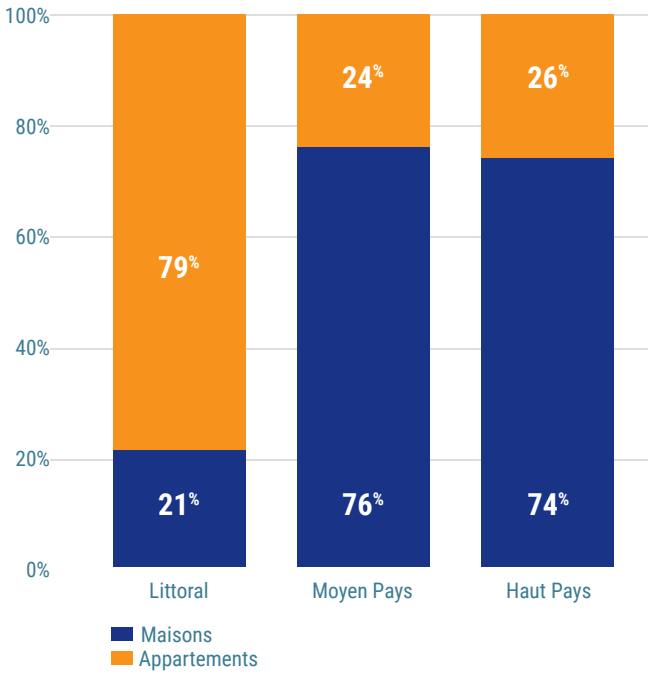

2,09 personnes par ménage contre 2,19 en 2018

0,21% de croissance de la population entre 2013 et 2019

30% de résidences secondaires en 2018

UN PARC DE LOGEMENT COMPOSÉ À 79% D'APPARTEMENTS SUR LE LITTORAL CONTRE UNE DOMINANTE DE LA MAISON INDIVIDUELLE D'ENVIRON 75% SUR LE MOYEN ET HAUT PAYS

ENJEUX

- *Développer une politique du logement en soutenant la production et en intervenant sur le parc existant.*
- *Apporter une réponse adaptée à tous les ménages et notamment aux actifs du territoire qui travaillent sur la Technopole mais aussi sur l'ensemble du territoire.*
- *Développer une offre de logements diversifiée dans le neuf comme dans l'ancien, dans le privé comme dans le social (logement locatif et en accession).*
- *Proposer diverses formes urbaines pour répondre aux besoins de tous : logement collectif, intermédiaire, individuel… tout en visant un objectif de sobriété foncière.*
- *Soutenir la localisation et la densification de l'habitat autour des axes structurants de transports en commun.*
- *Réinterroger la place de la voiture dans les logements (place et mutualisation du stationnement existant et projeté, espace dédiée à la recharge de véhicules électriques...).*
- *Assurer le développement du territoire en adéquation avec la capacité des milieux et des réseaux à pouvoir répondre aux besoins (eau, assainissement).*

Une consommation de l'espace à maitriser

Les différents types d'espaces (urbains, agricoles, naturels…) sont encore lisibles mais sujets à une remise en cause ces dix dernières années notamment par une pression de la périurbanisation et particulièrement sur les communes du Moyen Pays. Les grands parcs et les espaces boisés constituent une ceinture également soumise à la pression urbaine.

Consommation Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (ENAF) sur la CASA entre 2010 et 2020 en HA

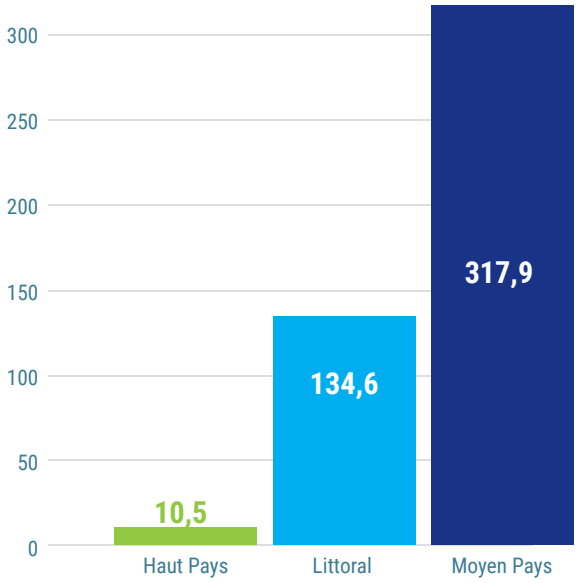

Le potentiel en densification est important et les opérations d'aménagements dans les secteurs périurbains tendent vers une densité intermédiaire.
Néanmoins, **le logement individuel peu dense reste le modèle dominant et le plus consommateur d'espace**. Par ailleurs, les fronts urbains les plus dynamiques sont de plus en plus éloignés des secteurs offrants le plus de densité de services et d'emplois.
60% des surfaces consommées ont fait l'objet d'une urbanisation en extension de l'existant contre 40% par une urbanisation en densification de l'existant.
A l'échelle de la CASA, **l'habitat individuel représente 300 ha, soit 65% des surfaces consommées**, les opérations collectives représentent 58 ha, soit 12% des surfaces consommées et les opérations mixtes représentent 12 ha, soit 3% des surfaces consommées.
Aussi, sont constatés **des besoins de plus en plus diversifiés des habitants du territoire** sur les thématiques incombant à l'emploi, au logement, aux équipements et services et touchant au cadre de vie.
Des réponses adaptées allant du cadre de Sophia à une population plus défavorisée telle que celle du quartier prioritaire de Vallauris (QPV) devront être apportées.
Le cadre législatif a évolué d'une obligation de moyens à une obligation de résultat avec la Loi Climat et Résilience. La notion de consommation de l'espace est remplacée par celle d'artificialisation des sols qui vise à **maintenir les fonctionnalités biologiques des sols**.
Pour répondre à ces nouvelles obligations réglementaires, le territoire de la CASA devra diviser par deux sa consommation d'espace d'ici à 2030 et tendre vers **une artificialisation nulle des sols d'ici à 2050**. De plus et face à ces objectifs quantifiés, le territoire devra veiller à assurer une urbanisation de qualité garantissant un cadre de vie pour tous, intégrant et anticipant une politique de cohésion urbaine et de solidarité locale.
La CASA fait face à un défi majeur de maitrise de sa consommation foncière.

2010-2020
463 ha urbanisés

2020-2030
objectif de 231,5 ha à urbaniser au maximum

2030-2050
Vers 0 ha urbanisé

L'OBJECTIF SERA DE DIVISER PAR 2 LA CONSOMMATION D'ESPACE D'ICI 2030

ENJEUX

- ***Limiter la consommation et l'artificialisation des sols de son territoire.***
- ***Rapprocher les logements des secteurs de services et d'emplois.***
- ***Coordonner les politiques publiques d'aménagements qui touchent au SCoT mais également les autres outils tels que la fiscalité…***
- ***Promouvoir des formes urbaines et des aménagements en priorité dans les espaces urbanisés, en renouvellement, réhabilitation et en intensification des tissus urbains.***
- ***Promouvoir la qualité climato-résiliente des aménagements urbains.***
- ***Compléter les équipements techniques (déchets, assainissement, énergie, logistique...) pour répondre aux besoins du territoire.***

Une mobilité du quotidien à garantir

La mobilité sur le territoire CASA est caractérisée par une prédominance de la voiture liée à l'éloignement des fonctions, aux caractéristiques hétérogènes et peu dense du territoire, et à la nécessité de déplacements en chaîne (aller au travail/ amener les enfants à école/faire des achats).
Ce phénomène est accentué par un réseau routier viaire contraint en nombre d'accès et en dimensionnement.

PART DES ACTIFS PAR MODE DE DÉPLACEMENT DOMICILE-TRAVAIL ET CORRÉLATION ENTRE COMMUNE DE RÉSIDENCE ET D'EMPLOI EN 2018

Population active de 15 ans et plus ayant un emploi

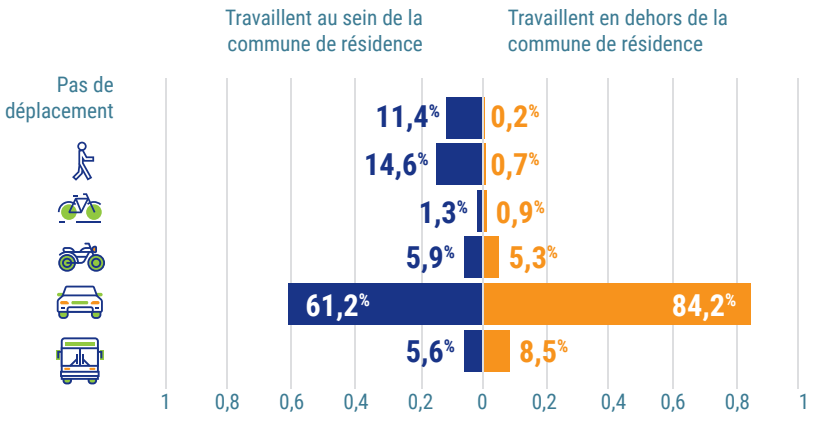

Un rebond du vélo est observé bien que les trajets à vélo représentent une part très faible de l'ensemble des déplacements, estimée à peine à plus de 1 % de part modale, et restent donc sensiblement identiques à ceux de 2009. Il est lié à la réalisation d'aménagements cyclables (environ 115 km, alors que le réseau ne comptait qu'une quinzaine de kilomètre en 2008) avec un accent fort sur le territoire de la Technopole, notamment ; la mise en œuvre de stationnements (sécurisés, notamment) et de services vélos afin de soutenir et promouvoir l'usage du vélo « utile » ou vélo TAF, sans oublier le développement du vélo à assistance électrique (rendant physiquement possible cette pratique sur un territoire disposant d'un relief dans l'ensemble, accidenté).

UNE VOLONTÉ DE MOBILITÉS ACTIVES ET D'ALTERNATIVES À LA VOITURE

Avec 22 % des déplacements sur l'agglomération, **la marche est le mode privilégié pour les déplacements non contraints (achats notamment) et en centre-ville urbain**. La distance moyenne parcourue est de 700 mètres. Le relief, les contraintes d'espaces sur le réseau viaire (en lien notamment avec le développement d'un habitat diffus), les coupures urbaines et les barrières naturelles, malgré des réalisations notables depuis 2008 (zones de circulations apaisées et piétonisation de certains secteurs, principalement), constituent des freins à la marche. Cibler les actions envers les piétons, sur les sites pour lesquels la marche s'impose comme une évidence mais souffre d'un partage de la voirie trop défavorable ou de conditions de cheminements précaires, apparait comme les bases d'une stratégie à poursuivre.

PART DES MODES DE DÉPLACEMENT SELON LA DISTANCE

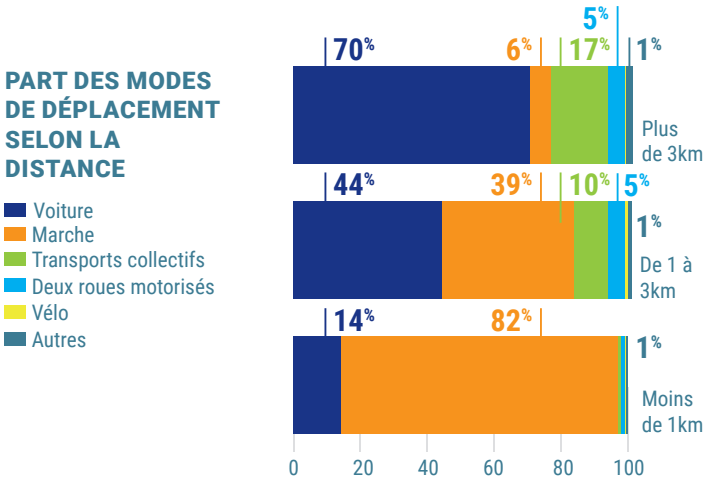

Les transports en commun viennent mailler le territoire CASA et sont constitués de :
Un réseau de transports urbains (22 lignes régulières, un service de Transport à la Demande et le Bus Tram), présent mais en recherche de gains d'efficacité, est rendu difficile par le contexte (post crise sanitaire), la structure urbaine et la faible densité sur une grande partie du territoire.

- **Des lignes régulières d'Envibus** permettent d'apporter à ces usagers (plus de 9 millions de voyageurs en 2019), une offre structurée sur les espaces du Littoral les plus denses et une offre plus diversifiée en lien avec des demandes parfois difficile à atteindre (horaire, desserte, temps de parcours, remplissage), notamment dans le Moyen Pays. Le service de Transport à la Demande apporte un complément dans certains secteurs géographiques du territoire plus particulièrement le Moyen Pays et Haut Pays.
- **Du Bus-Tram** qui vient renforcer ce réseau. Son tracé en site dédié et intégrant 25% des actifs de Sophia Antipolis venant d'Antibes, s'étend sur un linéaire d'environ 9,5 km ponctué de 17 stations. À terme, le Bus Tram offrira une fréquence de six minutes en heure de pointe et de dix minutes en heures creuses pour un temps de parcours estimé à 30 minutes entre le Pôle d'échanges d'Antibes et la Gare routière de Valbonne Sophia Antipolis.

Un transport scolaire, bénéficiant d'une complémentarité entre lignes scolaires et transport à la demande, démontrant une efficacité avérée.

Un réseau interurbain de la Région "ZOU!06" desservant les principaux pôles de la CASA par cars, apportent une transversalité avec les territoires voisins.

Un réseau ferroviaire "TER ZOU!06" desservant les 5 gares du territoire et devant bénéficier d'un service d'un RER sur le Littoral d'ici 2035, qui apporte une approche multimodale sur le territoire CASA (prenant appui sur ces pôles d'échanges multimodaux connectant le train, le bus et le vélo).

Cette mobilité du quotidien tend à évoluer en lien avec de nouvelles pratiques telles que le télétravail, l'aménagement d'espaces de coworking notamment, dont la promotion est effectuée et portée auprès des différents acteurs du territoire (entreprises, différents publics). Elles doivent être accompagnées et intégrées dans les prochaines années.

22 lignes régulières

63 lignes scolaires

9 millions de voyageurs sur le réseau Envibus

Chiffres 2019

DÉPLACEMENTS DOMICILE TRAVAIL QUOTIDIENS

Base 177 007 hab en 2018

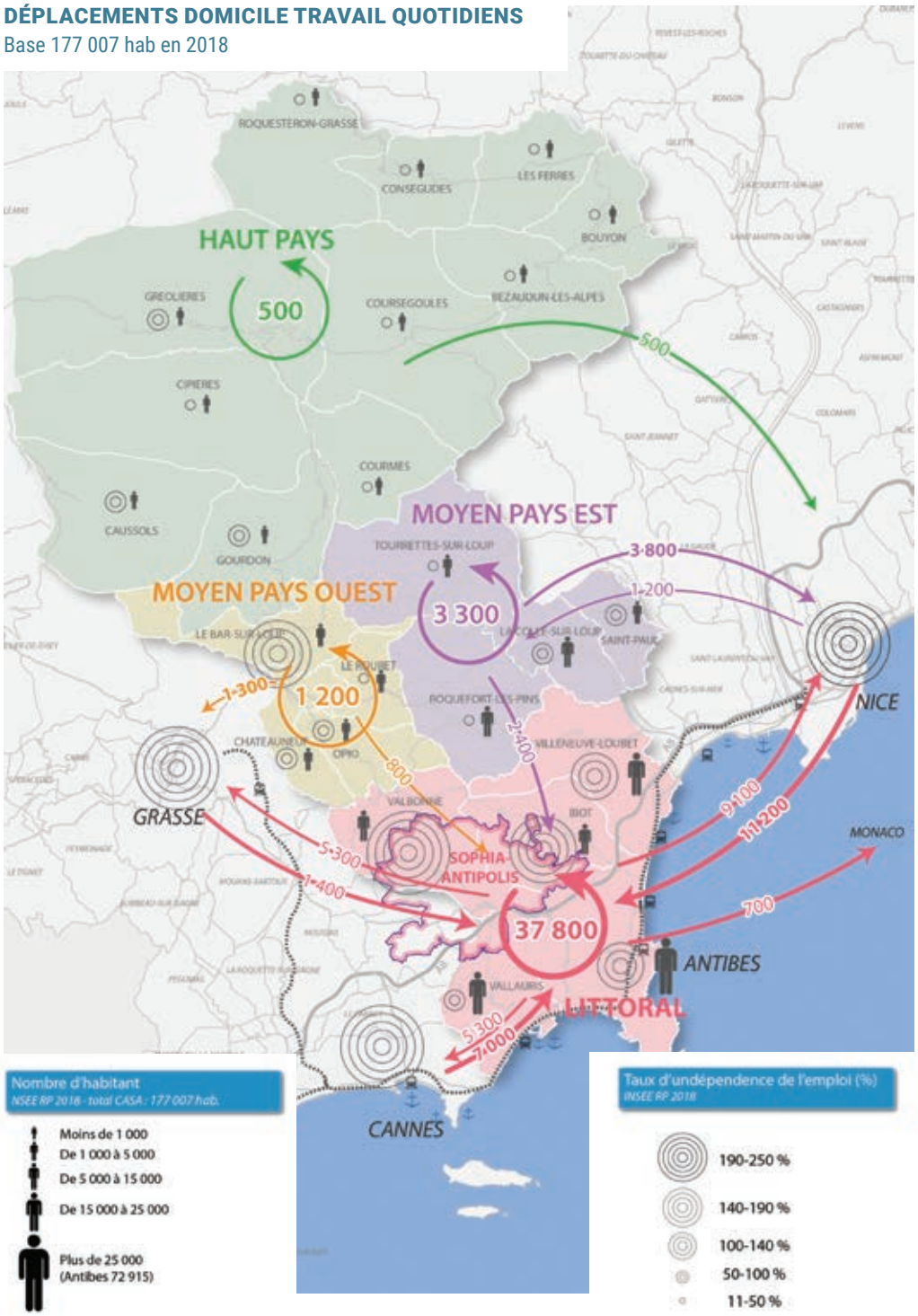

ENJEUX

- ***Densifier l'urbanisation autour des principaux corridors, supports des transports en commun (gares, Bus Tram, lignes structurantes) et veiller à assurer une intermodalité performante.***
- ***Encadrer et optimiser l'offre de stationnement publique et privée afin de maîtriser l'usage de la voiture en tenant compte des différences des contextes locaux (des caractéristiques locales).***
- ***Lutter contre l'autosolisme et réduire le kilométrage total parcouru via l'automobile sur le territoire.***
- ***Accompagner la transition vers les nouvelles formes et usages plus vertueux de la voiture : partage de l'usage, nouvelles motorisations.***
- ***Accompagner les aménagements et réaménagements du territoire (programmes mixtes, commerces, logements et autres) tout en limitant l'éloignement entre domicile/travail/école/achats et intégrant les problématiques d'accès, de dessertes et de stationnements pour tous les modes.***
- ***Anticiper les questions de logistiques urbaines (le dernier kilomètre, optimiser les aires de livraisons, approvisionnements des points relais, accès et stationnements divers…).***
- ***Soutenir et favoriser les nouvelles pratiques : télétravail, coworking (selon filières et pôles d'emplois).***
- ***Rééquilibrer le partage de l'espace public en faveur des modes actifs pour les promouvoir, surtout pour les déplacements courts.***
- ***Poursuivre le développement des actions en direction de la pratique du vélo et lever les freins à sa pratique au quotidien.***

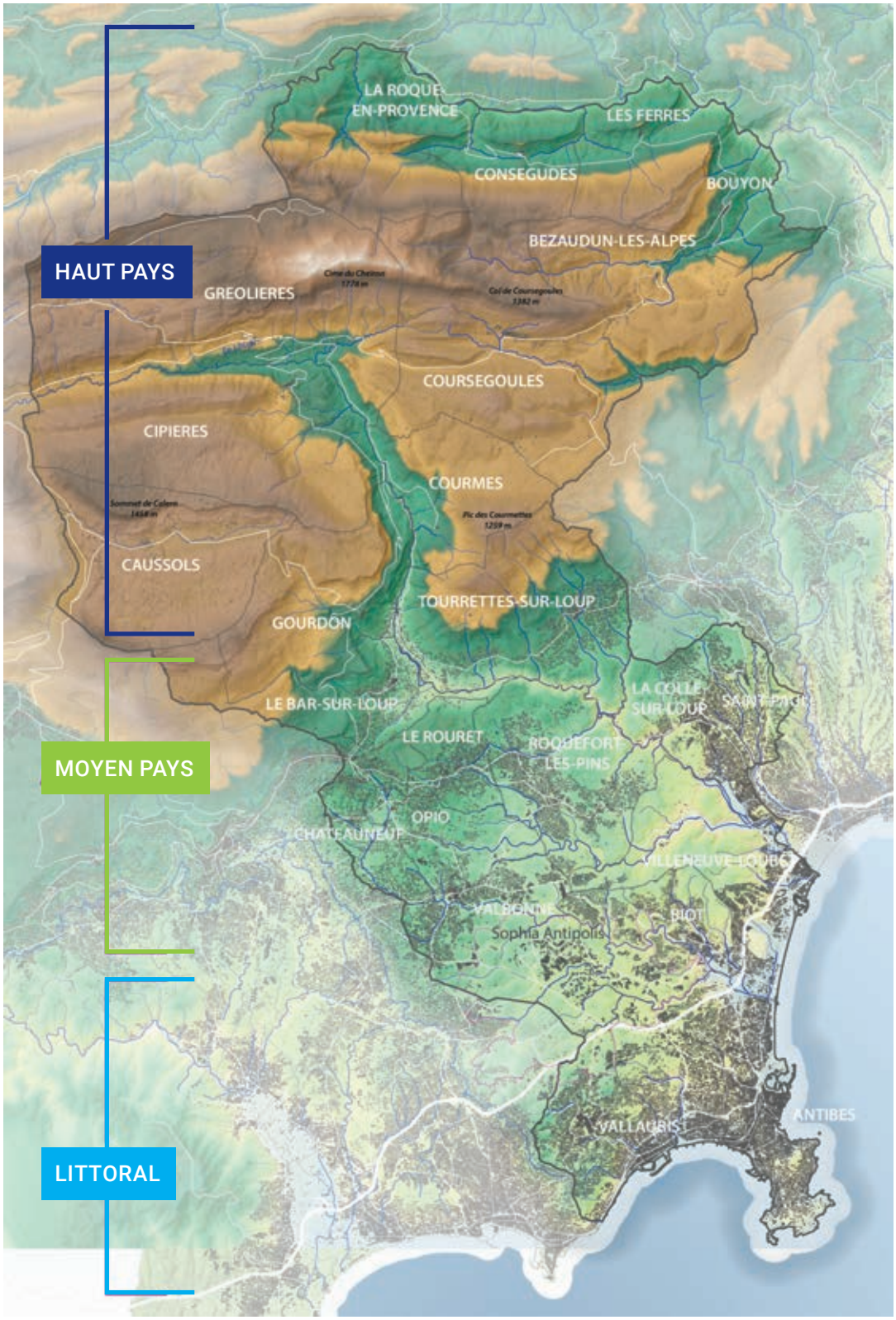

CASA 2040

24 communes

180 000 habitants

Imaginons ensemble l'avenir de nos villes et villages

SUIVRE CASA 2040

Un dispositif de communication spécifique (édition, internet, réseaux sociaux, presse…) vous permettra de vous informer tout au long de l'élaboration de CASA 2040.

POUR VOUS INFORMER : WWW.CASA2040.FR

- Démarche, études, calendrier, concertation, avis ou question

POUR COMMUNIQUER AVEC L'ÉQUIPE CASA 2040 :

- Par courrier postal : Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, 449 route des crêtes BP43, 06901 Sophia Antipolis
- Par mail : casa2040@agglo-casa.fr

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SOPHIA ANTIPOLIS

Les Genêts - 449, route des Crêtes
06901 Sophia Antipolis Cedex
Courriel: info@agglo-casa.fr / 04 89 87 70 00

Stratis (Stratis.fr) • 09/22 • Crédits : CASA - Planed - Stratis-X